

Déclaration de Maladie

N° W19-469486



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

51083

Société :

RAM

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BUAKKAS ISRAHIM

Date de naissance :

01.06.1946

Adresse :

Rue CHAKIB ARSALANE 12e Moulay I CHAMPS

Tél. :

06.66.13.57.53

Total des frais engagés :

927,03

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur AKESBI Thami
Cardiologue Fès
INP : 141004119
ICE : 001687107000067

Cachet du médecin :

Date de consultation : 09 OCT. 2019

Nom et prénom du malade : OUAKKAS BRAHIM

Age: 73

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HFA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : FES

Le : 09.10.2019

Signature de l'adhérente(e) :

- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, entraînant extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/01/96 01/01/98	CR	KW	300,00	Docteur AKESBIT hamid Cardiologue Fes INP : 141004119 TCE : 09168719790007

EXECUTION DES ORDONNANCES

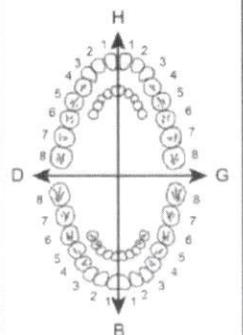
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MALAKI Dr TAJAANI Fatima zohra Babre 1101, Mehdia 05 35 96 22 47	01/01/98	697,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

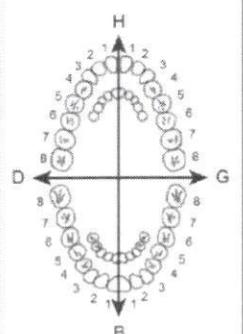
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE IN 100 110

26532412 21433582
00000000 00000000
D 00000000 00000000
35533411 11433553
B

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

0000001

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Thami AKESBI

Spécialiste des maladies du Cœur et des vaisseaux

Diplômé des Universités de Paris

Diplômé d'échocardiographie et de Cardiologie

Congénitale et Pédiatrique

Ancien Assistant des hôpitaux de la région parisienne



141004119

الدكتور التهامي أقصبى

اختصاصي في أمراض القلب و الشرايين

خريج جامعات باريس

مجاز في الإيكوغرافيا و في أمراض القلب

علقانية و لطفل

طبيب مساعد سطيف بمختبرات ضواحي باريس

09/10/2019

09/10/2019

09/10/2019

MR OUAKKAS BRAHIM

MATIN MIDI SOIR

1. APROVASC

300 MG CP

0 0 1

APRES-REPAS

/10

SV

TRAITEMENT CONTINU

QSP 3 MOIS

A REVOIR DANS 3 MOIS

T. 697,00

PHARMACIE MALAÏKA
Dr. TOUZANI Faâim Zohra
Fes - Zg 05 35 96 22 47

Docteur AKESBI Thami
Cardiologue Fé
INP : 141004119
ICE : 00168710700

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.I.
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 300mg/10mg B28
Cp Pel
PPV : 209,00 DH
5 118001 082056

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.I.
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 300mg/10mg B28
Cp Pel
PPV : 209,00 DH
5 118001 082056

المحمول : 06 61 19 50 96

E-mail : takesbi@yahoo.com

شارع الجيش الملكي زنقة الشريف الراضي عماره التاج فاس الهاتف 08 08 50 77 03

AV. des FAR - Rue Charif Radi Imm Taj FES - Tel 08 08 50 77 03